

XMOT DU PRÉSIDENT



LE LAIT : SOURCE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans un contexte économique mondial fragile, instable, toujours secoué par les suites de la crise de 2009 et alors que d'autres secteurs agricoles au pays vont très mal, 2011 aura été une autre bonne année pour le secteur laitier.

L'importance de la contribution du secteur laitier à la vitalité des régions et de l'économie du Québec n'est plus à démontrer. Année après année, la production laitière confirme son rôle de pilier de l'agriculture québécoise, réalisant plus de 32 % des recettes agricoles de la province. Notre filière – de la production à la transformation – ajoute 5,1 milliards de dollars au PIB québécois, génère 1,2 milliard de recettes fiscales et crée 81 000 emplois de qualité.

Nous sommes enracinés ici et nous ne fermerons pas nos terres pour produire ailleurs, où les règles sociales, environnementales ou sanitaires sont moins exigeantes. Les emplois que nous créons sont là pour rester. Et comme le disait récemment M. Groleau, notre ancien président, notre activité est entièrement renouvelable et durable, contrairement aux secteurs minier et de l'énergie fossile.

Le succès repose sur la gestion concertée et coordonnée de la production et de la transformation du lait, qui offre un environnement stable, prévisible et équitable à tous les joueurs, grâce à la mise en marché collective et à la gestion de l'offre. Je suis donc toujours étonné de la position de certains leaders d'opinion contre notre modèle.

Encore cet automne, on a vu l'Association canadienne des restaurateurs lancer une campagne anti-gestion de l'offre qui, selon elle, serait responsable des prix des produits laitiers trop élevés. Pourtant, personne ne devrait être dupe. Ce qui motive les grandes chaînes de restauration derrière cette campagne, c'est l'augmentation de leurs profits, pas l'intérêt des consommateurs.

Puis, les éditorialistes de certains grands journaux du pays ont réclamé la fin de la gestion de l'offre qui, selon eux, empêcherait le Canada de signer des ententes commerciales avantageuses. Comment expliquer alors les 14 accords de libre-échange signés depuis 1986 par le pays? Comment, si la gestion de l'offre est un tel boulet, pouvons-nous occuper le 4^e rang mondial des exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires et avoir fait passer la valeur de nos exportations de ces produits de 8,7 milliards de dollars en 1986 à 39,2 milliards en 2010?

L'Union européenne et les États-Unis ont choisi les subventions pour soutenir leurs secteurs laitiers. Au Canada, on privilégie depuis 40 ans la gestion de l'offre, qui procure aux producteurs laitiers un juste revenu, entièrement du marché et sans subventions.

Tous les pays ont des intérêts stratégiques à préserver. Pour le Canada, la gestion de l'offre, un modèle qui marche et qui rapporte, en fait partie.

Bruno Standa

SAVIEZ-VOUS QUE



- Le secteur laitier canadien¹ était à la source de 215 000 emplois directs, indirects et induits en 2010.
- Les producteurs et les transformateurs laitiers employaient directement 73 000 personnes.
- Par comparaison, le secteur aéronautique canadien en employait 78 000 en 2005, Desjardins, 42 000, Air Canada, 26 000 et General Motors, 9 000.

¹ ÉcoRessources, «Les retombées économiques de l'industrie laitière au Canada», site de G05, Coalition pour un modèle agricole équitable [En ligne], mars 2011, 40 pages. <http://www.go5quebec.ca/tr/etude.php>.

XACTUALITÉS

Hausse des marchés et de quota

Les producteurs du Québec, de l'Ontario et des provinces maritimes ont vu leur droit de produire augmenter de 2 % en décembre. Déjà, deux autres hausses de 1 % avaient été accordées en février et en avril 2011.

Cette décision des provinces de l'Est du Canada, qui déterminent conjointement les ajustements de quota, vise à répondre à la vigueur du marché. En effet, il y a eu hausse des besoins canadiens qui s'explique notamment par une forte consommation de produits laitiers. Il y a, de plus, le Programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL) qui a été prolongé pour deux ans, soit du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2013. Le volume de lait dédié à ce programme est passé de 2 % à 3 % du quota de mise en marché, soit environ de 100 à 150 millions de litres de lait.

Enfin, à la demande de la Commission canadienne du lait de mettre en place des mesures d'incitation à la production, deux journées additionnelles de production en décembre et une journée en janvier ont aussi été accordées aux producteurs.

Toutes ces mesures visent essentiellement à assurer l'approvisionnement de tous les marchés et à reconstituer les stocks de beurre.

La Cour suprême du Canada refuse d'entendre Kraft et Saputo

En novembre dernier, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'appel de Kraft et Saputo concernant la réglementation sur les normes de composition des fromages. Ces deux transformateurs laitiers contestaient les règles établies par le gouvernement fédéral en 2008 en vertu desquelles les fromagers doivent utiliser davantage de lait entier et moins d'ingrédients laitiers dans le procédé de fabrication de cet aliment.

L'annonce de la nouvelle réglementation sur les normes de composition du fromage avait été faite en décembre 2007 et avait été aussitôt contestée par les transformateurs Kraft, Parmalat et Saputo devant la Cour fédérale. En octobre 2009, celle-ci avait rejeté leur demande en confirmant le rôle légitime du gouvernement fédéral dans l'établissement de normes nationales de composition. En novembre de la même année, Kraft et Saputo avaient porté la cause devant la Cour d'appel, qui l'avait rejetée à son tour. Kraft et Saputo avaient alors déposé une demande d'appel à la Cour suprême en avril 2011, qui a finalement rejeté la demande en novembre dernier.

Les producteurs donnent 41 000 litres de lait pour la période des fêtes

À l'approche du temps des fêtes, les producteurs de lait du Québec offrent près de 41 000 litres de lait aux plus démunis. La Fédération a remis 15 000 litres de lait à l'organisme Jeunesse au soleil dans la grande région de Montréal, 2 000 litres à l'organisme Action nouvelle vie de Longueuil, 3 000 litres à Moisson Québec et 1 000 litres à la Corporation du Noël des enfants de Québec. Les 20 000 litres restants ont été offerts par les syndicats régionaux à des organismes de leur choix.

Les 41 000 litres de lait donnés pour la période des fêtes s'ajoutent à quelque 840 000 litres de lait offerts tout au long de 2011 par les producteurs, les transporteurs et les transformateurs au moyen du programme de dons de lait.



X LE POINT SUR...

Les accords commerciaux et la gestion de l'offre

La nouvelle selon laquelle le Canada souhaite participer à la négociation d'un accord de libre-échange Trans-Pacifique sans exclure d'emblée la gestion de l'offre a suscité beaucoup de réactions, surtout chez ceux qui souhaitent sa disparition. Or, depuis 1986, le Canada a signé 14 accords commerciaux tout en préservant la gestion de l'offre. Il n'y a donc pas de raisons pour qu'il n'obtienne pas un résultat similaire dans la négociation avec les pays du Pacifique, comme avec l'Union européenne d'ailleurs.

La plupart des grands pays industrialisés soutiennent leur secteur laitier. Au Canada, on a choisi de le faire par la gestion de l'offre, qui permet aux producteurs de vivre du marché, sans subventions. Pour que la gestion de l'offre puisse fonctionner, le gouvernement canadien s'est engagé à limiter l'entrée de produits importés, à l'aide de tarifs douaniers, de sorte que les besoins du marché canadien soient comblés principalement par la production canadienne.

Ailleurs, on a choisi de subventionner les producteurs laitiers. Aux États-Unis, le soutien offert aux producteurs était de 31,11 ¢ canadiens le litre en 2009¹. En Europe, les subventions représentaient en moyenne 41 % du revenu brut des producteurs en 2006². En raison de ce soutien, les prix à la ferme peuvent être plus bas et le marché protégé efficacement par des tarifs moins élevés. En fait, le marché canadien est plus ouvert que ceux de ses principaux partenaires commerciaux. Les importations de produits laitiers comblent 8 % à 10 % de la consommation intérieure au Canada, moins de 3 % aux États-Unis et seulement 1,5 % en Europe.

Par ailleurs, les détracteurs de la gestion de l'offre citent souvent l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour affirmer que les consommateurs canadiens paient leurs produits laitiers beaucoup plus cher que le prix mondial. Or, aucun consommateur au monde ne peut s'approvisionner sur le marché mondial, réservé aux importateurs, qui représente moins de 7 % de la production globale et où le prix en est un de dumping. En fait, l'OCDE ne compare pas les prix du lait au détail dans les différents pays, mais plutôt les prix du lait à la ferme, en présumant que plus ils sont bas, plus les consommateurs doivent épargner. Dans le cas du lait, elle utilise le prix à la ferme néo-zélandais comme référence du prix le plus compétitif au monde parce que ce pays, qui dispose de conditions uniques et particulièrement favorables pour produire du lait, exporte 90 % de sa production.

Mais une simple visite sur le site Internet gouvernemental de statistiques néo-zélandais permet de constater que l'hypothèse de l'OCDE selon laquelle les faibles prix à la ferme sont automatiquement transférés aux consommateurs est non fondée. Alors que le prix aux producteurs y est d'environ la moitié du nôtre, les prix au détail en sont comparables: 1 litre de lait 3,25 ¢ se vendait en moyenne 1,47 \$ canadiens contre 1,56 \$ à Montréal au mois d'octobre 2011. Selon la logique de l'OCDE, les consommateurs de la Nouvelle-Zélande ne devraient-ils pas être ceux qui paient le moins cher leurs produits laitiers?

¹ Peter Clark, « Soutien fédéral et des États à l'agriculture, aux États-Unis », site de GO5, Coalition pour un modèle agricole équitable [En ligne], 2010, mise à jour de l'étude de 2005. <http://www.go5quebec.ca/fr/etude.php>.
² Cour des comptes européenne, « Les instruments de gestion du marché du lait et des produits laitiers ont-ils atteint leurs principaux objectifs », Rapport spécial n°14, 2009.

12 nouveaux producteurs en 2011... et en 2012

Dans le cadre de son Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières, la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) a accordé 12 prêts à autant de nouveaux producteurs en 2011. Les gagnants ont été déterminés par tirage au sort parmi les 16 demandes ayant obtenu un pointage qui respecte les exigences du règlement du programme. Trois prêts ont été accordés dans la région de la Beauce, deux dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean et un dans chacune des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie et de Saint-Hyacinthe.

Le programme en est à sa cinquième année d'existence en 2011. Depuis sa mise en place, en 2006, 64 prêts de quota ont été attribués à de nouveaux producteurs de lait. Rappelons que l'objectif de ce programme est de favoriser l'établissement de nouvelles fermes laitières sur le territoire québécois. La FPLQ prévoit attribuer 12 nouveaux prêts en 2012. Rappelons que, dans le cadre de l'harmonisation des politiques de quota de P5, le programme d'aide au démarrage a été étendu à toutes les provinces de l'Est en 2010.

Ajustement du prix du lait au détail

En décembre 2011, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a décrété, à la demande des transformateurs laitiers, un ajustement mineur des prix du lait de consommation qui entrera en vigueur le 1^{er} février 2012. Cet ajustement aura un impact à la baisse de 1 ¢ ou à la hausse de 1 ¢ selon le pourcentage de matière grasse, alors que le prix de certains contenants ne variera pas. Pour arriver à ce résultat, la RMAAQ a tenu compte d'une hausse des coûts de transformation autres que le lait ainsi que d'une baisse de 0,70 % du prix du lait payé aux producteurs, appliquée sur la matière grasse.

La RMAAQ a le pouvoir de décréter des prix minimums et maximums pour le lait « régulier », c'est-à-dire tout le lait vendu dans des contenants de carton de 1 ou de 2 litres ou dans des sacs de plastique pour le format de 4 litres. Depuis 1995, le lait à valeur ajoutée n'est plus réglementé par la RMAAQ. On entend par « lait à valeur ajoutée » le lait UHT, certifié biologique, microfiltré, enrichi en calcium ou en oméga-3 ainsi que celui vendu dans un contenant de plastique ou avec un bouchon dévissable.

En ce qui concerne le lait de transformation, qui sert à la fabrication des produits comme le fromage et le yogourt, la Commission canadienne du lait a accordé une hausse d'à peine 1 ¢ le litre cette année. Le prix de détail de ces produits n'est pas réglementé et ne devrait pas changer, à moins que les transformateurs ou les détaillants n'en décident autrement.

X LA FÉDÉRATION SALUE...

Marcel Groleau président sortant de la FPLQ



Marcel Groleau a quitté au début de décembre ses fonctions de président de la FPLQ, poste qu'il occupait depuis sept ans.

M. Groleau, producteur de lait à Thetford Mines, dans la région de Québec, est copropriétaire avec son frère d'une ferme laitière d'une centaine de vaches. L'engagement de M. Groleau dans le secteur laitier québécois et canadien ne date pas d'hier. Alors qu'il travaillait encore avec son père, M. Groleau participait déjà aux assemblées de secteur et du syndicat des producteurs de lait régional. Il devient administrateur du Syndicat des producteurs de lait de Québec en 1990 et est élu à la présidence en 1992, ce qui lui permet d'accéder au conseil d'administration de la FPLQ. Il accède à la 2^e vice-présidence en 1994 et à la 1^{re} vice-présidence de 2000 à 2004.

En plus de son engagement au niveau de la FPLQ, M. Groleau a, en outre, occupé le poste de vice-président du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ) de 1994 à 1996, présidé le Réseau laitier canadien de 1998 à 1999 et l'Alliance Semex de mai 2002 à mai 2003. M. Groleau a aussi été membre du conseil d'administration et du conseil exécutif des Producteurs laitiers du Canada, membre du conseil exécutif de l'UPA et président de Valacta. Il assume maintenant la présidence de l'Union des producteurs agricoles.

X DÉCHIFFREZ-LAIT

677 MILLIONS

C'est la valeur des exportations de fromages de l'Union européenne au Canada de 2006 à 2009, alors que celles du Canada vers l'Union européenne ne s'élevaient qu'à 112 millions pour la même période.

Pour tout commentaire ou toute demande d'information supplémentaire, vous pouvez vous adresser au syndicat des producteurs de lait de votre région ou à la :

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC
 555, boul. Roland-Therrien, bureau 415, Longueuil (Québec) J4H 4G3
 Téléphone: 450 679-0530
 Courriel: fpq@upa.qc.ca
 Site Internet: www.lait.org

LAIT XCLUSIF est disponible en version électronique.